

La vie à MENESTREAU en Villette

Feuilleton
municipal
d'information
N°

137

avril 2015



MAIRIE

35 place du 11 novembre

Ouverture : de 9h à 12h

du lundi au samedi

Tel : 02.38.76.90.35

Fax : 02.38.76.95.85

site Internet : www.menestreau-en-villette.fr

courriel : cm-menestreau.en.villette@wanadoo.fr



DÉCHETTERIE

Rue des Falourdes, zone d'activités

les lundi et samedi : de 14h00 à 17h30

le mercredi : de 8h30 à 12h00



BIBLIOTHÈQUE :

41 place du 11 Novembre

Ouverture hors vacances scolaires :

Mercredi de 11h30 à 12h30

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h30 à 12h30

Uniquement le samedi

pendant les vacances scolaires

Exposition du 2 mai au 20 juin 2015

«Un monde de fleurs»



PÊCHE :

Étang communal – Tarifs pour 2 lignes

Cartes à la journée

Adulte : 6,70 €

Enfant (-18 ans) : 3,70 €

Cartes annuelles pour les Ménestréens

Adulte : 46,40 €

Enfant (-18 ans) : 20,60 €

Cartes annuelles hors commune

Tarif unique : 73,00 €



MANIFESTATIONS :

Dimanche 26 avril

Commémoration « Journée des Déportés »

Vendredi 8 mai

Commémoration du 8 mai 1945

Banquet de la FNACA

Vendredi 22 mai

Ciné Sologne – UCPS et Pot aux fêtes

Dimanche 24 mai

Journée familiale au Ciran

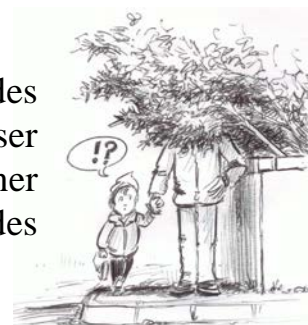
Amicale des Sapeurs Pompiers



RAPPEL

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

Les haies et les plantations des particuliers ne doivent pas dépasser sur le domaine public et gêner notamment la circulation des piétons.



Attention aux branches !

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux propriétaires de :

- *couper régulièrement les branches des arbres qui penchent dangereusement sur la voirie communale ou sur les routes départementales ;*
- *si un arbre menace une ligne électrique, prévenir le service de dépannage d'ERDF (ne jamais toucher une branche tombée ou qui surplombe une ligne électrique ou encore un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique).*

Les arbres, les branches et les racines qui prennent emprise sur le domaine public **doivent impérativement être coupés** à l'aplomb des limites des routes et des chemins communaux **par leurs propriétaires**, afin d'éviter tout accident qui serait **sous leur responsabilité.** (Art.161.24 du Code rural).



UFCV L'accueil de loisirs du mercredi
c'est à la Maison des Associations

Tous les mercredis, Jacques et Sandie accueillent les enfants de la maternelle et de l'élémentaire de 13h30 à 18h. Possibilité de déjeuner à la cantine. Venez nous rendre visite, vous êtes les bienvenus !!! Inscription en mairie.

Sous la responsabilité d'un personnel diplômé, l'accueil propose : JEUX MANUELS ET CRÉATIFS, JEUX D'EXPRESSION, JEUX DE SIMULATION, GRAND JEUX. . .

A cela s'ajoutent des temps d'autonomie où l'enfant gère son temps de jeu, l'animateur l'accompagne.

Accueil de loisirs du mercredi - Programme du mois d'avril

Rallye photos, tournoi de Chistera, chasse aux œufs, jardinage, etc ...



Le CLIC (centre local d'information et de coordination)

Cette structure intervient sur l'ensemble des communes du canton de La Ferté St Aubin. C'est un service gratuit.

Le CLIC s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux adultes de plus de 20 ans en situation de handicap et leur entourage.

Le CLIC a pour but d'améliorer la qualité de la prise en charge de la personne âgée et/ou handicapée au domicile. Il est à votre écoute, vous informe. Il peut également vous aider à la mise en place des services (aides et soins à domicile, auxiliaire de vie, portage de repas, téléalarme, aménagement du lieu de vie...

Le CLIC met en place des actions collectives, de prévention ou d'information (alimentation, chutes, sécurité routière, maladies liées à l'âge...

Pour tous renseignements contacter le CLIC :

Tel. 02.38.44.90.20

Courriel : relais.entourage@wanadoo.fr